



Syndicat Force Ouvrière

Police Municipale



COMMUNIQUE

Cher(e)s collègues,

Dans la continuité des actions déjà engagées auprès de la Direction de la Police Municipale, nous avons fait parvenir à celle-ci un mail dont vous pouvez lire le contenu ci-après. Il reprend vos remontées de terrain et rappelle les problématiques que vous pouvez rencontrer au quotidien. Le syndicat FO et ses délégués au sein de la PM restent à votre écoute et ne lâcheront rien.

Monsieur CAZAUX,

Nous souhaitons vous faire remonter certaines problématiques récurrentes rencontrées par les agents de la Police municipale dans leurs missions quotidiennes. Afin d'améliorer les conditions de travail et sécuriser ainsi les patrouilles sur le terrain nous vous saurions gré de bien vouloir prendre en considération les points suivants :

- **Problèmes de couverture radio sur l'ensemble du territoire.**

Par exemple, sur la zone "blanche" de St Martin du Touch, il est impossible aux patrouilles de communiquer avec le PC radio. Par ailleurs, les agents rencontrent des graves problèmes de réception et d'émission dus à des interférences depuis plusieurs mois, fait que les agents ont déjà signalés lors de rapports administratifs.

- **Priorisation des missions**

Dans une dernière note de service vous avez priorisé les missions des agents à effectuer. Or, des initiatives de la part des différents directeurs et directrices adjoints vont à l'encontre de cet ordre. La question n'est pas de contester les ordres donnés mais d'avoir une vision claire et précise de la priorisation des missions. Il y a des incohérences de la chaîne de commandement dans l'interprétation et la restitution à l'ensemble des agents.

Les agents assistent à des ordres/contre-ordres entre les chefs de salle et les chefs de services sur le terrain. Ces contradictions font que "tout devient prioritaire" et cela nuit au bon fonctionnement du service.

- **Effectif des patrouilles**

Malgré les nombreuses remontées des agents et sous couvert de votre validation, certains chefs de service n'appliquent pas les patrouilles à trois agents minimums. Ils persistent à élaborer des patrouilles à deux dont l'un d'entre eux est parfois non armé.

Notre organisation syndicale est bien consciente que les contraintes inhérentes aux différents congés et formations ne permettent pas toujours de faire des patrouilles à trois agents. Toutefois, lorsque la situation opérationnelle le permet, nous demandons à ce que cette revendication soit prise en compte.

- **Heures supplémentaires**

Nous avons appris dernièrement qu'une commande administrative vous a été demandée afin de réduire le nombre d'heures supplémentaires. Cela a eu pour répercussion le retrait d'effectifs en heures supplémentaires sur les vacances du samedi nuit et du dimanche matin, et accroît mécaniquement l'insécurité des agents sur la voie publique.

Vous comprendrez donc que ces points génèrent des problèmes de sécurité inquiétants, et nous vous sollicitons pour améliorer les conditions de missions sur la voie publique.

Syndicat Force Ouvrière - Municipaux de Toulouse

4 avenue du château d'eau - 31300 Toulouse

☎ 05 61 22 24 41 ✉ fo.vdt@mairie-toulouse.fr - 🌐 fo-municipauxtoulouse.com

